

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA FHP NOUVELLE AQUITAINE
Accueil
05.33.09.19.19
contact@cfafhp-na.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Actif(ve) non salarié(e)
Élève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

* Avoir entre 16 et 29 ans révolus

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Placée sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Elle travaille le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle. Elle exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières).

Contenu et modalités d'organisation

La formation conduisant au DE d'auxiliaire de puériculture comprend 17 semaines de cours théoriques et cliniques en institut de formation. Elle s'organise autour de 8 modules : l'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne, l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie, les soins à l'enfant, l'ergonomie, la relation, la communication, l'hygiène des locaux, la transmission des informations, l'organisation du travail. La formation comprend également 6 stages, d'une durée totale de 24 semaines, dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales (maternité, établissements de soin, structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ...).

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Après 3 ans d'expériences professionnelles, le titulaire du DE d'auxiliaire de puériculture peut se présenter à l'examen d'admission spécifique pour entrer en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ou s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00427368	du 02/09/2024 au 29/08/2025	Libourne (33)	CFA FHP NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
00427369	du 02/09/2024 au 29/08/2025	Agen (47)	CFA FHP NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
00427370	du 02/09/2024 au 29/08/2025	Brive-la- Gaillarde (19)	CFA FHP NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	
00427367	du 02/09/2024 au 29/08/2025	Bègles (33)	CFA FHP NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	